

## MESURER LES EFFORTS DE R&D ET D'INNOVATION DES ACTEURS PRIVÉS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de [moyen terme](#) du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

### Avis de moyen terme étudié lors de cette séance :

Avis n°3: La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux. Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion. Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

### Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission Entreprises et stratégies de marché a pris connaissance de différentes sources pouvant être exploitées pour décrire plus finement les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition environnementale. Cette description nécessite de définir des périmètres à propos d'activités économiques marquées par des évolutions rapides et l'émergence continue de nouvelles catégories d'innovations. Elle pose ainsi des défis de comparabilités internationale et intertemporelle.

De grandes enquêtes périodiques répondant à un règlement européen ont été enrichies depuis quelques années. Elles permettent d'obtenir des données de cadrage et facilitent les comparaisons internationales. L'enquête R&D des entreprises intègre désormais trois questions portant sur des dépenses environnementales et utilisées pour la réalisation des comptes économiques de l'environnement, en conformité avec les nomenclatures européennes récemment rénovées ; l'enquête Capacité à Innover et stratégie des entreprises intègre un module spécifique portant sur les formes et déterminants des innovations en faveur de l'environnement. Les réponses à ces enquêtes peuvent néanmoins conduire à agréger des actions ayant des portées très hétérogènes sur la transition écologique. Elles sont, de plus, peu adaptées à l'étude des écosystèmes de petites entreprises innovantes.

De leur côté, les bases de données administratives (aides versées aux entreprises, dépenses des administrations et brevets déposés) nécessitent un important travail de retraitement. En France, les données portant sur les subventions en faveur de la R&D et de l'innovation sont éclatées entre plusieurs institutions et dispositifs. Elles sont donc à consolider et à reclasser, car elles sont ventilées selon des nomenclatures ne permettant généralement pas d'identifier leur caractère environnemental. Ces travaux qui peuvent recourir à l'analyse textuelle et aux partenariats avec des experts techniques en sont à un stade

exploratoire ; les bases de données des brevets contiennent des informations exhaustives des déposants et détenteurs de brevets et du contenu de l'innovation ; elles facilitent les comparaisons internationales et peuvent être complétées par des micro-données au niveau des entreprises afin de permettre l'identification fine des profils des acteurs privés innovateurs sur des types ciblés d'innovations environnementales.

La commission salue ces initiatives ; elle se félicite des nouvelles questions posées par les enquêtes pour suivre la R&D et l'innovation environnementale ; elle recommande la poursuite et la pérennisation des travaux exploratoires en cours à partir des données administratives ; elle souligne l'intérêt d'apparier données d'enquêtes et données administratives pour permettre d'éclairer les décideurs et d'évaluer les politiques publiques. Pour donner tout leur poids à ces opérations, la commission souhaite qu'elles soient davantage coordonnées.